

Le Maire
Aux Parents d'élèves
Du Groupe Scolaire François Bessou
ECOLE ELEMENTAIRE

Objet : Garderie du SOIR / ECOLE ELEMENTAIRE / Rentrée scolaire 2018 / 2019

## Madame, Monsieur,

Date: .....

Comme les années précédentes et afin de ne pas pénaliser les familles, la municipalité met en place une garderie du soir pour les élèves de l'école élémentaire - de 16h30 à 17h30 du lundi au vendredi en période scolaire.

Ce service gratuit s'adresse aux enfants dont les <u>deux parents</u> travaillent et se retrouvent donc dans l'impossibilité de venir les récupérer à la sortie de 16h30. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une étude surveillée mais d'une garderie assurée par des employés municipaux.

Le fonctionnement de la garderie est strict tant au niveau des horaires que de la discipline :

- <u>L'enfant sort seul de l'école à 17h30 comme cela se fait à 16h30</u>. Il n'est donc plus sous la responsabilité de la municipalité mais de celle de ses parents.
- L'enfant inscrit ne peut être autorisé à sortir de l'établissement à 16h30 sans être muni d'une lettre d'autorisation dûment signée de son représentant légal.
- Il est à noter que l'enfant inscrit peut être exceptionnellement remis à une tierce personne, à 16h30, à condition qu'il soit en possession d'une autorisation parentale à cet effet.
- Tout enfant ayant un comportement susceptible de perturber le bon fonctionnement de ce service (violence verbale ou physique, indiscipline...) pourra en être exclu de manière temporaire voire définitive en cas de récidive. Si vous êtes dans l'obligation d'inscrire votre enfant à la garderie du soir, je vous remercie de bien vouloir remplir la fiche ci-dessous.

J'attire votre attention sur le fait que votre enfant pourra rester à la garderie à partir du mardi 04 septembre, à condition que son bulletin d'inscription soit retourné et validé en mairie avant le 31 août 17h. Pour rappel, tout dossier incomplet ne pourra être accepté. Toute inscription établie en cours de semaine ne sera effective qu'à partir du lundi suivant. Aucun enfant ne pourra être accepté à la garderie si son dossier n'est pas validé.

La garderie du soir débutera le MARDI 04 SEPTEMBRE 2018

SIGNATURE DES PARENTS

(Précédée de la mention LU ET APPROUVE)